



Pour plus d'informations scannez le QR Code

Contactez la cellule d'écoute du campus :

harcelement.sexuel@imtbs-tsp.eu

Signalez une violence sur la plateforme :

imt.signalement.net

VOUS ÊTES
VICTIME
OU TÉMOIN DE
**VIOLENCES
SEXISTES ET/OU
SEXUELLES**



DÉFINITIONS DES DIFFÉRENTS TYPES DE HARCÈLEMENT

Outrage sexiste

Comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui porte préjudice à la victime (ex : blague de cul, remarques dégradantes).

Peine encourue : jusqu'à 1500€ d'amende.

Harcèlement sexuel

C'est soit une répétition d'outrage sexiste soit une pression grave pour obtenir des faveurs sexuelles (ex : note sur le physique, prof qui fait des blagues sexistes).

Peine encourue : 2 ans de prison et 30000€ d'amende.

Agression sexuelle

C'est tout contact physique sur une zone sexuelle sans pénétration commise avec menace, violence, contrainte ou surprise.

Peine encourue : 5 ans de prison et 50000€ d'amende.

Viol

Toute pénétration sexuelle, vaginale, anal et/ou buccale, qu'importe l'objet ou la partie du corps utilisés.

Non-respect du consentement = viol
Peine encourue : 20 ans de prison et des milliers d'Euros d'amende.

